

Bourse aux Jouets

à Le FAUGA

Salle Jean Claude Cambus

Dimanche 7 Décembre
de 9 h à 17 h

Jouets, Jeux de société, Livres, Peluches,
Dvd, Déguisements,...



Buvette
Pâtisseries



**Réservez vite votre stand !
auprès des P'tits Faugatiens
par mail : lesptitsfaugatiens@yahoo.com**

ou Renseignements au 06.76.84.49.03

**ou Possibilité d'un Don de vos jeux de société,
jouets (Propres, en Bon Etat) aux P'tits Faugatiens**

Les Ventes seront au profit de l'Association

Les Invendus seront offerts aux Restos du Coeur

**5€ Table + 2 Chaises, option 3 € la grille (1 table max/vendeur)
Nombre de stands limités (en intérieur)**

Inscription Au dos

Règlement de La Bourse aux Jouets de « Les P'tits Faugatiens »

Article 1 : L'association Les P'tits Faugatiens est organisatrice de la Bourse aux jouets se tenant dans la Salle Jean Claude Cambus à Le Fauga, le **7 décembre 2025 de 9h à 17h. Il est réservé aux particuliers non professionnels.**

L'accueil des exposants débute à 7h. L'installation peut se faire jusqu'à 8h30. Une réservation payée non occupée au-delà de 8h45 sera éventuellement attribuée à quelqu'un d'autre, et non remboursée. Il est rigoureusement interdit aux exposants de s'installer avant cet horaire de leur propre chef et sans s'être présenté aux organisateurs. Tout manquement à cette règle entraînera le démontage immédiat du stand et le contrevenant sera prié de quitter les lieux, sans qu'il puisse réclamer le remboursement pour son emplacement.

Article 2 : Uniquement, les particuliers sont autorisés à participer à la Bourse aux Jouets en vue de vendre exclusivement : des jeux d'éveil, de construction, jeux pour le développement moteur (ballons, cerceaux, blocs), jeux de société, jouets, dvd et/ou CD (originaux), livres, jeux vidéo (originaux), puzzle, déguisements, poupées.... Les objets d'enfants exposés et destinés à la vente sont obligatoirement des objets usagés.

Article 3 : Les exposants devront se garer sur les parkings à proximité. Les exposants ne peuvent rapprocher leur voiture devant les portes.

Article 4 : La table et les chaises, la grille (en supplément) seront installées à l'avance par les organisateurs. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

Article 5 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (aucun produits dangereux, animaux vivants, armes ...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel. La vente d'armes blanches est interdite pour des raisons de sécurité. La vente de nourriture est également interdite.

Article 6 : Toute personne devra lors de l'inscription :

- 1 - Justifier de son identité en joignant une copie (recto-verso) lisible de sa carte d'identité
- 2 - Remplir le formulaire d'inscription et le règlement signés.
- 3 - Le montant de l'inscription par chèque à l'ordre de « Les P'tits Faugatiens » à l'adresse suivante :
Céline POILEVILAIN - Les P'tits Faugatiens - 14 allée de la Mandre 31410 LE FAUGA

Ces formalités constituent un préalable indispensable pour l'acceptation de la réservation. De fait, le manquement à ces obligations entraînera de plein droit le rejet de la réservation et le chèque sera retourné à son expéditeur.

Article 7 : Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés dans la salle à la fin de la journée. Des sacs poubelles seront remis à cet effet. L'exposant peut en faire don à l'Association, après vérification et validation par la présidente de l'association. Ces dons seront offerts lors de la maraude des Restos du Cœur.

Dans le cas contraire, l'exposant s'engage donc à ramener les invendus. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

Article 8 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement sans restriction. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement pour son emplacement.

Article 9 : Aucun remboursement ne sera effectué en cas de météo défavorable.

Article 10 : L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne qui ne se serait pas acquitté ou se serait acquitté partiellement des obligations lui incombant. De même, l'organisateur se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

FICHE D'INSCRIPTION A LA BOURSE AUX JOUETS du 7/12/2025

Organisé par l'association « Les P'tits Faugatiens »

Je soussigné(e)

Nom : Prénom:.....

Né(e) le..... À Département : Ville :.....

Adresse

CP :..... Ville :.....

Tel :..... Email

Titulaire de la pièce d'identité N°.....

Délivrée le..... par.....

Déclare sur l'honneur :

-ne pas être commerçant(e)

-ne vendre que des jouets personnels et usagés (Article L310-2 du code de commerce)

-ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal)

- avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans réserve

Fait à le..... Signature

Tout mouvement de voiture sera interdit à proximité immédiate des portes de la salle après 8h45 et avant 17h selon l'Arrêté Municipal

Réservation possible 1 table / vendeur	1 table et 2 chaises 5€	En option 1 grille 3€	
Total			

Règlement par chèque à l'ordre de "Les P'tits Faugatiens"

Les réservations, **à faire avant le 2 décembre 2025**, seront effectives après réception de :

- la fiche d'inscription complétée et signée
- votre règlement
- copie recto/verso de votre carte d'identité

La confirmation de votre inscription vous sera envoyée par email ou par téléphone.

Aucun remboursement ne sera effectué, quel que soit le motif.

A renvoyer par courrier à

Céline POILEVILAIN - Les P'tits Faugatiens
14 allée de la Mandre
31410 LE FAUGA